



Section de Savoie



## Temps partiel

Compte rendu du 2<sup>ème</sup> gt du 2 février 2016

### ► Temps partiel : un vrai dialogue de sourds !!!

Les élus du personnel du SE-Unsa et du SNUipp étaient présents pour un groupe de travail sur le temps partiel. L'IA devait être là...mais du coup pris par d'autres obligations pour siéger sur un groupe de travail académique. Bien dommage, car les élus du SE-Unsa devaient aussi siéger à ce groupe et nous avons préféré être présents au niveau départemental...bref...

**L'administration revient en arrière et ne neutralisera pas les postes pour les collègues à temps partiel. C'est donc pour nous une avancée, en tout cas on revient à la circulaire de l'année dernière.**

**CEPENDANT, de drôles de surprises lors de ce groupe de travail :**

- **Impossibilité d'exercer à temps partiel sur tous les postes d'ULIS** (collège ou école). Auparavant, ce n'était pas possible en ULIS collège + CLIS TED + CLIS TSL...maintenant ça sera sur tous les supports d'ULIS. Le SE-Unsa est vivement intervenu pour dénoncer cette importante régression. L'administration n'a pas voulu bouger...Il sera encore laissé la possibilité aux collègues qui exerçaient déjà à temps partiel de continuer (et encore !!! à voir selon chaque situation) et pour les autres c'est terminé...
- **Une nouvelle proposition de 80% encore impossible à faire fonctionner...** Et oui, le Se-Unsa avait fait de nombreuses propositions déjà en application dans d'autres départements... des heures de travail de synthèse de fonctionnements départementaux...Lors de la première mouture de la circulaire temps partiel, une des propositions était retenue...et aujourd'hui plus rien...une nouvelle usine à gaz qui ne concernera que les écoles à 5h15 (quelle belle discrimination). Il faudra trouver 5 collègues (dont 4 à titre définitif) qui exerceront sur 4 postes... Le SE-Unsa et l'ensemble des personnels ont insisté sur l'impossibilité de mettre en application ce dispositif. Encore une fois, sous le prétexte de perdre des postes, l'administration n'a rien voulu entendre. C'est drôle, des départements fonctionnent très bien avec le système que nous avons proposé...

**N'hésitez pas à nos contacter pour plus de renseignement.**

**Dès à présent, le SE-Unsa, en plus d'organiser un recensement des collègues voulant exercer à 50 annualisé, se propose d'essayer d'aider à trouver des enseignants voulant exercer à 80%.**

**Calendrier :**

- Fin de semaine : parution de la circulaire temps partiel



**Section de Savoie**

- 1<sup>er</sup> mars : date limite de retour des demandes de temps partiel à remettre à votre IEN
- 4 avril : première CAPD temps partiel pour acceptation ou non des temps partiels
- 30 mai (nouvelle date) : CAPD mouvement : 1<sup>ère</sup> phase
- Date à confirmer : nouveau groupe de travail temps partiel pour ajuster les demandes de temps partiel en fonction des nouvelles nominations
- 24 juin : CAPD hors classe
- 30 juin -1<sup>er</sup> juillet : mouvement phase d'ajustement

Le SE-Unsa voulait vous faire part très rapidement ces informations. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez plus de questions.